

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 58019 B1

(51) Cl. internationale :
C07D 413/04; A01N 43/76

(43) Date de publication :
31.10.2024

(21) N° Dépôt :
58019

(22) Date de Dépôt :
17.12.2020

(30) Données de Priorité :
20.12.2019 EP 19218685

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/EP2020/086759 17.12.2020

(71) Demandeur(s) :
Bayer Aktiengesellschaft, Kaiser-Wilhelm-Allee 1 51373 Leverkusen (DE)

(72) Inventeur(s) :
BRUNET, Stephane ; KNOBLOCH, Thomas ; DUFOUR, Jeremy ; LAMPRECHT, Sybille

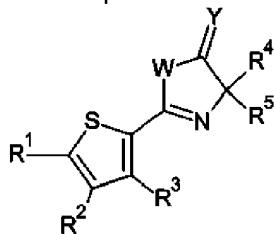
(74) Mandataire :
CABINET DIANI

(54) Titre : **THIENYLOXAZOLONES ET ANALOGUES**

(57) Abrégé : La présente invention concerne des dérivés de thiophène carboxamides substitués, leur utilisation pour lutter contre des micro-organismes phytopathogènes et des compositions les comprenant.

Revendications

1. Composé de formule (I) :



(I)

ou sel, N-oxyde ou solvate correspondant,

R¹, R² étant choisis indépendamment l'un de l'autre dans le groupe constitué par halogène, cyano, C₁-C₆-alkyle, C₁-C₆-halogénoalkyle ;

R³ étant choisi dans le groupe constitué par halogène et C₁-C₆-alkyle ;

W, Y étant choisis indépendamment l'un de l'autre dans le groupe constitué par oxygène, soufre ;

R⁴ et R⁵ étant choisis indépendamment l'un de l'autre dans le groupe constitué par hydrogène, C₁-C₆-alkyle, aryl-C₁-C₆-alkyle ou un C₃-C₆-carbocycle, des radicaux R⁴, R⁵ acycliques pouvant être substitués par un ou plusieurs substituants R^a et des radicaux R⁴, R⁵ cycliques pouvant être substitués par un ou plusieurs substituants R^b ; ou R⁴ et R⁵ formant ensemble avec l'atome de carbone auquel ils sont fixés un C₃-C₆-carbocycle ou un hétérocycle à 3 à 6 chaînons, lesdits C₃-C₆-carbocycle et hétérocycle à 3 à 6 chaînons pouvant être substitués par un ou plusieurs substituants R^b, R^a étant indépendamment choisi dans le groupe constitué par nitro, hydroxyle, cyano, carboxyle, amino, sulfanyle, pentafluoro-λ⁶-sulfanyle, formyle, carbamoyle, carbamate, C₃-C₇-cycloalkyle, C₃-C₇-halogénocycloalkyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylamino, di-C₁-C₈-alkylamino, C₁-C₈-alcoxy, C₁-C₈-halogénoalcoxy ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylsulfanyle, C₁-C₈-halogénoalkylsulfanyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylcarbonyle, C₁-C₈-halogénoalkylcarbonyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylcarbamoyle, di-C₁-C₈-alkylcarbamoyle, C₁-C₈-alcoxy-carbonyle, C₁-C₈-halogénoalcoxy-carbonyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylcarbonyloxy, C₁-C₈-halogénoalkylcarbonyloxy ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylcarbonylamino, C₁-C₈-halogénoalkylcarbonylamino ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylsulfinyle, C₁-C₈-halogénoalkylsulfinyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylsulfonyle, C₁-C₈-halogénoalkylsulfonyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène ; C₁-C₈-alkylsulfonylamino, C₁-C₈-halogénoalkylsulfonylamino ayant 1 à 5 atomes d'halogène ; sulfamoyle ; C₁-C₈-alkylsulfamoyle et di-C₁-C₈-alkylsulfamoyle, R^b étant indépendamment choisi dans le groupe constitué par un atome d'halogène, nitro, hydroxyle, cyano, carboxyle, amino, sulfanyle, pentafluoro-λ⁶-sulfanyle, formyle, carbamoyle, carbamate, C₁-C₈-alkyle, C₃-C₇-cycloalkyle, C₁-C₈-halogénoalkyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₃-C₇-halogénocycloalkyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₂-C₈-alcényle, C₂-C₈-alcynyle, C₁-C₈-alkylamino, di-C₁-C₈-alkylamino, C₁-C₈-alcoxy, C₁-C₈-halogénoalcoxy ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-

alkylsulfanyle, C₁-C₈-halogénoalkylsulfanyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₆-alkylcarbonyle, C₁-C₈-halogénoalkylcarbonyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylcarbamoyle, di-C₁-C₈-alkylcarbamoyle, C₁-C₈-alcoycarbonyle, C₁-C₈-halogénoalcoycarbonyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylcarbonyloxy, C₁-C₈-halogénoalkylcarbonyloxy ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylcarbonylamino, C₁-C₈-halogénoalkylcarbonylamino ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylsulfanyle, C₁-C₈-halogénoalkylsulfanyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylsulfinyle, C₁-C₈-halogénoalkylsulfinyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylsulfonyle, C₁-C₈-halogénoalkylsulfonyle ayant 1 à 5 atomes d'halogène, C₁-C₈-alkylsulfonylamino, C₁-C₈-halogénoalkylsulfonylamino ayant 1 à 5 atomes d'halogène, sulfamoyle, C₁-C₈-alkylsulfamoyle et di-C₁-C₈-alkylsulfamoyle ;
à condition que, si R¹ est halogène et R² est halogène, R³ est choisi dans le groupe constitué par halogène, cyano, C₁-C₆-alkyle ou C₁-C₆-halogénoalkyle.
à condition que, si R¹ et R² sont identiques et sont brome ou chlore,
W est soufre ou R⁴ et R⁵ ne forment pas ensemble avec l'atome de carbone auquel ils sont fixés un cyclopropyle.

2. Composé selon la revendication 1, R¹ étant choisi dans le groupe constitué par halogène, cyano.
3. Composé selon la revendication 1 ou 2, R² étant halogène.
4. Composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, R⁴ et R⁵ formant ensemble avec l'atome de carbone auquel ils sont fixés un C₃-C₆-carbocycle.
5. Composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, W étant oxygène.
6. Composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, Y étant oxygène.
7. Composition comprenant au moins un composé de formule (I) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 et au moins un support approprié sur le plan agricole.
8. Procédé de lutte contre des maladies bactériennes et/ou fongiques dans des végétaux comprenant l'étape d'application d'au moins un composé de formule (I) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 ou d'une composition selon la revendication 7 sur les végétaux, les parties de végétaux, les graines, les fruits ou le sol dans lequel les végétaux poussent.
9. Utilisation d'un composé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 ou d'une composition selon la revendication 7 pour la lutte contre des maladies bactériennes et/ou fongiques sur des végétaux ou des parties de végétaux.